

L'APN compte programmer des séances en soirée et autres mesures
Éviter des plénières désertées et passer tous les textes à voter

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3900 - Ven 17 - sam 18 - juin 2016 - Prix : 10 DA

Illitène (Tizi Ouzou)

**Un conflit de répartition
des eaux de sources
mine 4 villages**

Page 24

Gel des départs à la retraite anticipée

La CNR dément avoir reçu instruction

Page 2

Epreuves
partielles du Bac



**Accompagnement
médical pour
les candidats**

Page 2

Tizi Ouzou



**Le wali se
préoccupe de
l'investissement
en souffrance**

Page 4

Affaire El Khabar
**Le jugement
final sera
prononcé
dans
«l'action
en objet»**

Page 4

Boudiaf annonce la numérisation pour améliorer les prestations

Passage à la gestion électronique des dossiers des malades



«Pour la modernisation de notre système de santé, nous avons eu aujourd'hui la primauté du dossier électronique du malade. J'appelle, à ce propos, tous les établissements de santé à faire de même sur tout le territoire national», a déclaré, jeudi à Alger, le ministre de la Santé.

Page 3

Coup d'envoi officiel de la saison estivale à Aokas
**Distribution de matériel
de nettoyage des plages**

Page 24

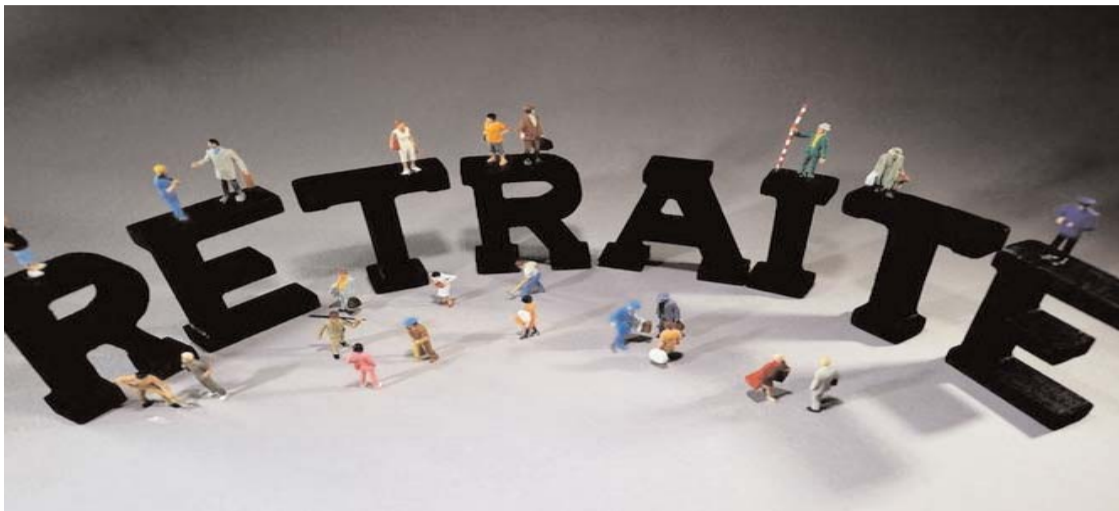
Spectacle
**La pièce de théâtre
«Torchaka» présentée à Alger**

Page 13

Gel des départs à la retraite anticipée

La CNR dément avoir reçu instruction

■ La Caisse nationale des retraites (CNR) n'a reçu «aucune instruction» pour geler les dossiers de départ à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge et continue de recevoir et liquider les dossiers liés à cette demande.



Par Louiza Ait Ramdane

Réagissant aux informations rapportées ces derniers jours par plusieurs médias, faisant état du gel de l'étude des dossiers de demande de départ à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge, la Caisse nationale des retraites (CNR) dit que cette mesure n'est pas encore officielle. «La caisse n'a reçu aucune instruction pour geler les dossiers de départ à la retraite», a affirmé la caisse, contactée par l'APS, précisant que la CNR «continue de recevoir et liquider les dossiers liés à la demande de départ à la retraite proportionnelle et sans conditions d'âge».

Depuis la dernière tripartite, des informations ont été débitées à propos du système de retraite anticipée. La crise financière que traverse le pays ne permet plus à notre économie de

soutenir le rythme actuel des départs en retraite. Raison pour laquelle le gouvernement algérien a été contraint de prendre une telle mesure, en plus de la situation de la caisse qui est au bout du rouleau, ne pouvant plus payer ses adhérents.

Lors de la réunion de la dernière tripartite (gouvernement - Centrale syndicale - organisations patronales), le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait affirmé qu'il a été convenu entre les partenaires de la tripartite de fixer l'âge de départ à la retraite à 60 ans. Sellal avait annoncé un

nouveau projet de loi modifiant l'Ordonnance 97-13 instituant le départ à la retraite sans condition d'âge. Il avait précisé, à ce sujet, qu'une commission allait être mise sur pied pour élaborer ce projet de loi qui fixe l'âge de départ à la retraite à 60 ans par souci d'«équité et de préservation des capacités de la Caisse nationale des retraites». Ce système de retraite anticipée, appliqué depuis des années, a créé une hémorragie des compétences dans la Fonction publique et les entreprises publiques. Les secteurs les plus

touchés par ce phénomène sont l'éducation et la santé. Suite à toutes les informations qui ont circulé à ce propos, les candidats au départ à la retraite anticipée ont été pris de panique et ne cessent d'assaillir les administrations concernées pour en savoir plus sur le sujet. Certains ont même exprimé leur colère en observant des manifestations. En effet, les travailleurs de la Snyi ont observé un arrêt de travail pour dénoncer cette mesure. Le gouvernement, en lançant cette nouvelle qui ne fait pas le bonheur des concernés, voudrait sans doute connaître la réaction de toutes les parties concernées avant de prendre une décision finale.

La Fntr appelle à la prise en compte de la pénibilité dans la carrière

Parmi les propositions, la Fédération nationale des travailleurs retraités (Fntr) a appelé à la prise en compte de la pénibilité dans la carrière professionnelle, lors de la révision de l'ordonnance 97-13 instituant le départ à la retraite sans condition d'âge. «La Fntr propose de

prendre en compte les travailleurs des professions pénibles dans certains secteurs d'activités», a indiqué le secrétaire général de la fédération, Smail Boukris. Le même responsable a souligné la nécessité de permettre à ces catégories de travailleurs de bénéficier de leurs pensions de retraite dès l'âge de 55 ans, «en raison précisément de la pénibilité de leur carrière professionnelle». D'autre part, Boukris a plaidé également pour la bonification du calcul de la retraite des travailleurs aux longues carrières et ayant à leur actif plus de 32 ans de travail, et ce, lors de leur départ à la retraite à l'âge de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Il s'agit des travailleurs ayant entamé leur activité professionnelle très jeunes, ce qui leur ouvre droit à une bonification lors du calcul de leurs pensions de retraite, une fois dépassée la durée de travail réglementaire fixée à 32 ans. Par ailleurs, Boukris a fait savoir que les statistiques du système de retraite ont démontré, en 2015, que «pour 10 nouveaux retraités, 7 sont au titre de la retraite proportionnelle». L. A. R.

Epreuves partielles du Bac

Accompagnement médical pour les candidats

Les examens partiels du Bac prévus pour ce dimanche constituent, certes, une deuxième chance pour certains candidats. Il n'en reste pas moins que certains parmi eux risquent d'être démotivés d'avoir à refaire des examens pour lesquels ils s'étaient fortement investis. Pour les accompagner, le département de Noria Benghebril a mobilisé ses conseillers et décidé d'un plan sécuritaire et un accompagnement médical et psychologique vu que les candidats repassent leur examen et qu'ils sont, par conséquent, sous pression. En effet, des mesures strictes et préventives ont été prises par le ministère de l'Education nationale, en collaboration avec les différents services de sécurité. Et ce, afin d'éviter le même scénario de la précédente session, émaillée par des fuites sans précédent des sujets d'examen. Selon les responsables des secteurs concernés, les mesures prises prévoient des équipes médicales et des psychologues pour les candidats dans l'ensemble des centres d'examen ainsi que des appareils de brouillage pour réduire la triche et la fuite, ont indiqué des membres de l'APW d'Alger et des responsables du secteur de sécurité, de la Protection civile, de la Santé et de l'Education nationale, lors d'une tournée d'inspection dans des centres d'examen d'Alger. Ahmed Hanafi, représentant du chef de la Sûreté d'Alger, a indiqué qu'un plan sécuritaire bien ficelé avait été mis en place pour assurer le bon déroulement des examens de la 2^e session du baccalauréat 2016 dans tous les centres d'examen d'Alger, précisant que ses services ont pris toutes les mesures sécuritaires préventives, en mobilisant des éléments de la sûreté aux entrées des centres d'examen et des patrouilles mobiles pour rassurer les candidats. 18 139 candidats, dont 13 944 candidats scolarisés et 4 195 candidats libres passeront la session partielle du baccalauréat session juin 2016, a indiqué Abdelouahab Bourega, chef de service de la formation à la direction de



l'éducation d'Alger Ouest. 50 établissements, dont 24 CEM et 26 lycées et une cinquantaine de centres de réserve sont prévus pour le déroulement des épreuves, a-t-il indiqué. 4 463 encadreurs, 50 chefs de centre, 100 adjoints aux chefs de centre, 105 observateurs, 50 psychologues, 3 107 surveillants et 700 surveillants de réserve sont mobilisés pour cette session, a ajouté M. Abdelouahab. Le nombre des candidats est de 18 139 repartis sur 50 centres des cinq circonscriptions administratives d'Alger Ouest : Bir Mourad Rais, Chéraga, Draria, Zeralda et Bir Touta. Le représentant du ministère de la Santé, Ziari Mourad, a passé en revue les dispositions prises par les services du ministère de la Santé pour assurer un accompagnement médical aux candidats. Lors de cette tournée, qui intervient à l'initiative de la direction de l'éducation d'Alger Ouest et de l'APW d'Alger, les responsables ont inspecté

des centres d'examen à Bir Mourad Rais, El Achour, Ain Benian et Chéraga. S'agissant des résultats, le ministère a annoncé que ces derniers seront connus au plus tard le 15 juillet, pour l'ensemble des filières. «Au regard de la complexité de la situation que nous vivons actuellement suite à la fuite partielle des sujets du baccalauréat, et notamment de la charge imprévue de travail conséquemment à l'organisation de la session partielle de cet examen, le ministère de l'Education nationale annonce que les résultats du baccalauréat 2016 pour l'ensemble des filières seront connus au plus tard le 15 juillet 2016», précise un communiqué du ministère. Concernant la correction, la ministre de l'Education a rappelé le maintien du dispositif mis en place pour cette opération.

Meriem Benchaouia

Melbou /Béjaïa Deux militants du MAK condamnés à deux mois avec sursis

DEUX MILITANTS du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK) de Melbou ont été arrêtés mercredi dernier et condamnés à deux mois de prison avec sursis par le tribunal de Kherrata. Les deux militants ont été condamnés pour le chef d'accusation d'«*attroupement non armé*», a-t-on appris. Ces derniers réclamaient? devant le siège de l'APC? la restitution d'un drapeau du MAK qu'ils avaient arboré la veille sur un flanc rocheux dominant le village pour commémorer la marche des Aârchs du 14 juin 2001. Leur action est intervenue au moment où des habitants d'un quartier de la commune fermaient le siège de l'APC pour réclamer l'amélioration de leurs conditions de vie. Une troisième personne arrêtée a été libérée, nous dit-on.

H.C.

Boudiaf annonce la numérisation pour améliorer les prestations

Passage à la gestion électronique des dossiers des malades

■ «Pour la modernisation de notre système de santé, nous avons eu aujourd'hui la primauté du dossier électronique du malade. J'appelle, à ce propos, tous les établissements de santé à faire de même sur tout le territoire national», a déclaré, jeudi à Alger, le ministre de la Santé.

Par Yacine Djadel

En effet, pour éviter toute forme de lenteur et d'anarchie administrative, connues dans nos établissements de santé les années précédentes, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, à l'occasion de sa visite de travail, jeudi à Alger, a insisté sur la mise en place généralisée du nouveau mode de gestion électronique pour les dossiers des malades, et ce, pour l'ensemble du pays. «Les hôpitaux du pays vont être progressivement numérisés afin de permettre une meilleure gestion de ces structures et une prise en charge adéquate des patients», a-t-il affirmé. Visitant la polyclinique des Sources, à Kouba, rénovée récemment et qui, rappelle-t-on, a été la première infrastructure à être numérisée en Algérie, M. Boudiaf n'a pas manqué de rappeler l'importance du traitement électronique des dossiers des patients. Pour le ministre, ce nouveau mode de gestion administrative permettra à la fois au patient souffrant d'éviter la lenteur liée au dépôt de sa paperasse, de gagner du temps ainsi que ne pas trop stresser au vu de son impatience. Un outil de travail très efficace aussi pour les professionnels de la santé, car ce dernier, basé principalement sur l'archivage informatisé des coordonnées exhaustives du malade, permet un meilleur suivi et une organisation administrative pour les dossiers des patients. D'après l'explication du ministre, il faut savoir que le patient est identifié dès son admission à la polycli-

nique et même l'ordonnance établie par le médecin sera imprimée à la réception. A ce propos, le ministre a dit qu'«avec cette nouvelle méthode d'archive électronique des dossiers pour les malades, il y aurait forcément un meilleur suivi et une gestion administrative de ces derniers. Cela rentre dans le cadre d'une médecine de référence», a-t-il indiqué. Une fois sa généralisation faite, comme l'a demandé M. Boudiaf, ce nouveau système apportera, sans nul doute, une avancée, notamment dans l'accueil et les conditions de réception des malades. Car, pour rappel, bon nombre de patients, par le passé, se sont plaints quant à la perte fréquente de leurs dossiers version papier. Désormais, progressivement, ce problème sera définitivement réglé. Un problème, selon le ministre de la Santé, qui a longtemps constitué une souffrance supplémentaire pour les malades. Pour ce qui est justement des malades, M. Boudiaf, a réitéré le droit légitime pour ces derniers d'avoir accès à des soins de qualité pour tous. «Le secteur de la santé est un département suréquipé, car c'est dans le droit du citoyen de voir son système de santé en évolution», a-t-il souligné. Revenant sur l'aspect humain des soins, le ministre, adressant son message aux professionnels de la santé, a insisté, une fois de plus, sur la nécessité d'avoir toujours plus d'indulgence envers patients. Pour M. Boudiaf, on ne doit jamais oublier que les citoyens malades sont avant tout des victimes de leur mauvais état de santé, d'où l'impératif de plus de tolérance à



Ph/E. Soraya/J. A.

leur égard. Cette attitude relève, selon le ministre, non seulement d'une culture à ancrer dans les habitudes professionnelles du personnel de la santé envers le malade, mais constitue aussi la pierre angulaire dans l'échange d'informations entre les différentes structures sanitaires.

Instaurer une culture sanitaire de coopération : une mesure indispensable, selon Boudiaf

Afin de mener à bien la nouvelle stratégie de coopération entre les différentes institutions de santé du pays, qui rappelle-t-on est un réseau commun d'échange et de concertation entre celles-ci, M. Boudiaf a rap-

pelé, à ce propos, la nécessité absolue du facteur humain de tous les praticiens de la santé à contribuer à son application. Selon le ministre, sans l'instauration réelle, chez le personnel de la santé, d'une véritable culture sanitaire du concept de coopération entre ces différents établissements, cette mesure prise par son département sera systématiquement compromise. Pour lui, chaque individu exerçant dans le domaine de la santé doit apprendre à réfléchir de la sorte et faire un effort de son côté, dans ce sens, pour la réussite du projet. Par ailleurs, poursuivant son inspection, M. Boudiaf a également visité les établissements de santé de proximité des Anassers et des Eucalyptus. Tous deux rénovés et munis de nouveaux équipements ultraso-

phistiqués. Le ministre s'est également rendu à l'hôpital Laadi-Flici d'El Kettar ainsi qu'à l'hôpital Ali-Aït-Idir, spécialisé en neurologie, où il a insisté sur la formation des personnels de santé, notamment les radiologues qui devront faire fonctionner le nouveau scanner angiographique cérébral 3D. A l'hôpital d'El Kettar, spécialisé en infectiologie, le ministre a, par ailleurs, annoncé le lancement prochain d'une campagne de dépistage et de diagnostic du sida et du cancer. A propos du cancer, le ministre a souligné que de nombreux problèmes liés à la chimiothérapie et aux accélérateurs sont réglés à travers toutes les wilayas du pays.

Y. D.

L'APN compte programmer des séances en soirée et autres mesures

Éviter des plénières désertées et passer tous les textes à voter

L'examen des textes découlant de la révision constitutionnelle du 7 février dernier a poussé la chambre basse du Parlement a changé sa programmation, surtout durant ce mois sacré.

Dans ce cadre, le bureau de l'Assemblée populaire nationale a adopté une nouvelle programmation comportant des séances en soirée afin de finaliser les travaux dans les délais impartis.

Le débat autour du projet de loi portant promotion de l'investissement, lundi et mardi derniers, a été marqué par un large absentéisme des députés, des retards et certains ont préféré remettre leur intervention par écrit. On se demande si la programmation en soirée va attirer plus de députés qui seront amenés à plus de discipline, une fois le projet de loi sur le fonctionnement du Parlement adopté. D'autre part, la soumission de

plusieurs projets de loi découlant de la récente révision de la Constitution en même temps aurait également chamboulé le Parlement qui est tenu de finaliser les différents textes, car même cette institution passera à un nouveau fonctionnement à partir de décembre prochain puisqu'elle aura à tenir une session unique durant l'année en application des nouvelles dispositions du texte fondamental de la République. Auparavant le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, avait souligné la nécessité d'observer le même rythme de travail afin de parachever l'adaptation de l'arsenal législatif aux dispositions de la récente révision constitutionnelle et diligenter l'examen des projets de loi à caractère urgent tel le projet de loi organique modifiant et complétant la loi portant régime électoral qui doit être soumis prochainement aux membres de

l'APN. Il faut savoir que deux projets de loi relatifs aux élections seront soumis à la commission ad hoc. Il s'agit du «projet de loi organique relatif au régime électoral» et du «projet de loi organique relatif à la Haute instance indépendante de surveillance des élections», outre «les autres projets de loi inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée».

La programmation du projet de loi relatif au régime électoral à partir de la semaine prochaine n'est pas apprécié par l'opposition, du fait que ce texte est d'une grande importance et il aurait été utile, selon eux, de le présenter avant ou après le ramadhan vu que durant ce mois sacré une grande partie des députés est absente. L'opposition s'intéresse plus spécialement aux articles 73 et 94, lesquels excluent les partis créés récemment de participer aux prochaines élections. Ces

deux articles exigent aux partis et les listes indépendantes d'obtenir 4 sièges durant les précédentes élections afin de pouvoir participer au prochain rendez électoral. Pour sa part, la nouvelle ministre des relations avec le Parlement, M^{me} Eddalia Ghania, a présenté jeudi dernier un exposé sur les deux projets de loi relatifs aux officiers de réserve et aux fonctionnaires militaires. La ministre a présenté également, le même jour, devant la commission des affaires juridiques et administratives, le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement du Parlement avec ses deux chambres et leurs relations fonctionnelles avec le gouvernement.

Pour rappel, l'Assemblée tiendra une plénière le 27 du mois en cours. Elle sera consacrée notamment à l'adoption du projet de loi portant promotion de l'investissement. Un texte qui

connaît déjà la proposition de 32 amendements. Par ailleurs, l'APN aura à programmer des séances pour les questions orales, sachant que 26 nouvelles questions orales ont été adressées par les députés, examinées par le bureau de l'Assemblée. La programmation des questions orales reste un vrai problème, du fait que des ministres prennent beaucoup de retard pour répondre. D'ailleurs, lors de la séance consacrée au débat autour du projet de loi, un député a interpellé la nouvelle ministre chargée des relations avec le Parlement sur ce problème, lui demandant de trouver des solutions. Le député a affirmé qu'il y a des questions qui remontent à plus d'une année et qui restent sans réponse, ajoutant que lui personnellement a décidé de ne plus poser de questions orales.

Nacera Chennafi

Tizi Ouzou

Le wali se préoccupe de l'investissement en souffrance

■ A l'effet de prendre connaissance de leurs préoccupations et les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain pour concrétiser leurs projets, le wali de Tizi Ouzou, Brahim Merad, a réuni jeudi les investisseurs de la wilaya.

Par Hamid M.

A l'occasion, selon le communiqué de presse rendu public à l'issue de cette rencontre, il ressort que de nombreux «investisseurs qui ont introduit leurs dossiers se sont plaints d'un certain nombre de difficultés rencontrées, notamment des lenteurs administratives qui freinent la réalisation de leurs projets respectifs». Le chef de l'exécutif a tenté de rassurer les investisseurs que «leurs problèmes sont aussi ceux de l'administration de la wilaya et que tous les services de l'Etat vont accompagner l'ensemble des investisseurs afin qu'ils concrétisent leurs projets dans les meilleurs délais». Sans fournir la moindre statistique sur ce dossier de projets d'investissement en souffrance dans la wilaya, dans le même communiqué il est souligné que «le wali a instruit l'ensemble des directeurs d'aider ces investisseurs dans le but de faire aboutir leurs projets et de créer de la richesse dans la wilaya». «Le directeur de l'industrie a été également instruit en vue de programmer des sorties sur le terrain pour s'assurer une meilleure maîtrise des dossiers et garantir l'accompagnement adé-

A droite, Brahim Merad, wali de Tizi Ouzou



quat pour ces futurs créateurs de richesse». A la lecture du communiqué sanctionnant cette rencontre, l'initiative du wali de Tizi Ouzou s'inscrit dans le cadre de la prise de connaissance de l'investissement dans la wilaya et c'est une première du genre après son installation il y a une année. Les investisseurs qui ont assisté à la rencontre n'ont pas caché leur espoir de voir leurs préoccupations prises en charge à l'avenir, eu égard aux engagements pris par le premier magistrat de la wilaya. Ils espèrent la concrétisation sur le terrain des

premières mesures annoncées à l'occasion. D'autant plus que les contraintes liées à l'investissement à Tizi Ouzou sont nombreuses, à commencer par le foncier industriel quand on sait que les 15 zones d'activités implantées dans la wilaya ne sont toujours pas opérationnelles en raison de l'absence de viabilisation, faisant accuser à la wilaya un retard flagrant comparativement aux autres régions du pays. Ceci trouve une explication dans la situation présentée récemment par la direction locale de l'industrie et des mines qui

précisait que «sur 618 projets d'investissement validés, 182 seulement sont entrés effectivement dans leur phase opérationnelle, 169 autres sont en cours de réalisation alors que 267 projets n'ont pas été lancés pour des raisons diverses». Bien que la wilaya de Tizi-Ouzou occupe la première place en matière d'investissements réalisés à l'échelle nationale au niveau de l'Agence nationale du développement de l'investissement (Andil) depuis sa création, en enregistrant 4 170 demandes sur un total de 47 593 projets d'in-

vestissements déclarés à l'échelle nationale, sauf que seuls 2 584 ont vu le jour dans la wilaya de Tizi-Ouzou depuis la création de l'Andi. Toujours selon l'Andi, «la wilaya de Tizi-Ouzou demeure loin d'une exploitation optimale de ses potentialités, car près de 77% des projets déclarés relèvent du secteur des transports, contre 6% seulement dans l'industrie». Une telle situation est préjudiciable à l'investissement productif et ne valorise que peu la wilaya aux grandes opportunités d'investissements dans tous les secteurs. **H. M.**

Évadé de prison Le baron de la drogue Oussama Haniche arrêté

LE PROCUREUR de la République près le tribunal d'El Harrach, Mohamed Zaatout, a confirmé jeudi l'arrestation du prisonnier Oussama Haniche, évadé de l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, où il purgeait une peine pour «association de malfaiteurs» et «trafic et importation de drogue».

«Le prévenu a été présenté devant le procureur de la République près du tribunal d'El Harrach et placé sous mandat de dépôt».

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'El Harrach, a procédé mercredi vers 01h00 du matin à l'arrestation du prisonnier évadé de l'établissement de rééducation et de réadaptation d'El Harrach, Haniche Oussama, conformément au mandat promulgué par le juge d'instruction de la 4^e chambre du tribunal d'El Harrach», a indiqué la même source.

Le prévenu a été déferé devant le parquet et présenté après son interrogatoire devant le juge d'instruction qui a ordonné sa mise sous mandat de dépôt, a-t-il ajouté.

L. O.

Affaire El Khabar

Le jugement final sera prononcé dans «l'action en objet»

Le jugement final dans l'affaire de rachat des actions du groupe El Khabar par une filiale du groupe Cevital dans laquelle le tribunal administratif avait prononcé mercredi le gel des effets de l'acte d'acquisition, «sera prononcé dans l'action en objet», a déclaré, jeudi à Alger, M^e Benhadid Brahim, un des avocats du ministère de la Communication. «En référé, le juge prononce le gel provisoire de la transaction alors que le verdict, c'est-à-dire le jugement final, sera prononcé dans l'action en objet qui est l'étape déterminante dans cette affaire», a indiqué l'avocat dans une déclaration à l'APS. Dans le même sens, M^e Farouk Ksentini a précisé que la décision du tribunal administratif «est une mesure conservatoire qui gèle la transaction jusqu'à ce que le juge se prononce dans le fond de l'affaire». En attendant le verdict dans le fond, «tout est gelé et rien ne peut être entrepris» par les actionnaires ou par la filiale de Cevital, a expliqué l'avocat Ksentini, précisant que le tribunal «n'a pas tranché définitivement dans l'affaire».

Pour M^e Ksentini, le tribunal va se prononcer dans le fond après avoir reçu les mémoires des avocats des deux parties avant le 22 juin, estimant que ce procès «particulier» peut être bouclé avant la période des vacances des juges à la mi-juillet. M^e Khaled Berguel, un des avocats d'El Khabar, a expliqué que ce jugement «n'est pas définitif», et les effets de l'acte gelés par le tribunal «commencent le jour de la signature de l'acte, son enregistrement, le paiement des taxes et le transfert des actions». Pour sa part, M^e Sadek Chaïb (membre du collectif de défense d'El Khabar), a estimé que la décision administrative du référé a une durée limitée, jugée à prononcée du jugement dans le fond, suite à la requête du ministère de la Communication demandant au juge du fond de déclarer en la forme compétent pour statuer, et dans le fond, considérer la transaction entre le groupe El Khabar et Ness-prod comme «nulle et de nul effet». Il a expliqué que «le juge a demandé aux avocats du groupe El Khabar ainsi que ceux de Ness-prod de

déposer leur mémoire au fond avant le 22 juin pour qu'il puisse, dans les semaines qui suivent cette date, procéder aux plaidoiries des avocats et prononcer un jugement au fond». Il a ajouté que «les avocats de la défense et après consultation de leur client, pourront, en vertu de la loi, interjeter un appel du jugement du référé devant le Conseil d'Etat en vertu de l'article 911 et suivant le code des procédures civiles et administratives». Le même avocat a noté qu'«en parallèle, la loi permet au groupe El Khabar et Ness-prod de demander au Conseil d'Etat de surseoir à l'exécution du jugement prononcé pour des raisons invoquées par la loi». Pour rappel, le tribunal administratif de Bir Mourad Rais a décidé, mercredi, de geler les effets de l'acte dans l'affaire du rachat des actions du groupe média El Khabar par Ness-Prod, filiale du groupe Cevital. Me Bitam, membre de la défense du ministère de la Communication, avait relevé, après le prononcé du jugement, que l'avis final du tribunal dans cette affaire «n'aura lieu qu'une fois émises les

réponses aux observations du juge avant le 22 juin». Le ministère de la Communication avait introduit une action en référé auprès de ce tribunal sur la conformité du rachat du groupe de presse El Khabar par le groupe agroalimentaire Cevital en se basant sur les dispositions de l'article 25 du Code de l'information. Cet article stipule qu'«une même personne morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger qu'une seule publication périodique d'information générale de même périodicité éditée en Algérie». Le P-DG du groupe Cevital, Issad Rebrab, est déjà propriétaire du quotidien Liberté. En vertu de cette transaction, le groupe Cevital a acquis plus de 80% des actions du groupe El Khabar, une Société par actions (SPA) incluant le journal éponyme, la chaîne de télévision KBC, les imprimeries et une société de diffusion. Le tribunal avait reporté l'affaire, dans laquelle le ministère demande l'annulation de la transaction du rachat, à quatre reprises. **Kamel L./APS**

Production de blé dur

La moyenne en hausse de 60% les six dernières années

■ Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdeslam Chelgham, a indiqué jeudi que la moyenne de production de blé dur avait augmenté de 61% au cours des six dernières années par rapport à la période 2000-2008, soulignant la nécessité de consentir davantage d'efforts pour étendre l'irrigation complémentaire.

Par Amel B.

Selon les chiffres du ministre qui répondait à une question d'un député de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur la stratégie du secteur pour assurer l'autosuffisance en blé, lors la séance plénière des questions orales, présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'institution parlementaire, la moyenne de production de blé dur au cours de la période 2009-2015 est estimée à 21 millions de quintaux contre 13,5 millions de quintaux en 2000-2008. Une



hausse due à l'encadrement technique et économique et aux conditions météorologiques favorables au niveau des principales régions de production. L'Algérie ambitionne, à travers le programme quinquennal 2015-2019, de réduire ses importations de céréales et de réaliser l'autosuffisance en blé dur, compte tenu des capacités disponibles localement. Pour répondre aux besoins du pays en blé, estimés à 80 millions de quintaux par an, le ministre a souligné que «le recours à l'irrigation des céréales s'impose comme une des options les plus à même de sécuriser la production en sus des efforts nécessaires en matière de recherche et de développement pour améliorer la performance technique». Le ministre a évoqué le programme de sécurisation de la produc-

tion céréalière par l'irrigation, lancé en 2008-2009 au niveau de 13 wilayas avant sa généralisation à 43 wilayas, rappelant l'objectif du gouvernement d'atteindre 600 000 hectares de périmètres irrigués pour la filière céréales à l'échéance 2019. Pour lancer la mise en application de ce programme, des orientations et des instructions ont été données aux opérateurs, institutions et organismes du secteur pour entamer la mise en œuvre du plan d'action en vigueur depuis 2012. Ce plan met en œuvre la convention signée entre l'Office algérien interprofessionnel des céréales (Oaic), la Caisse nationale de mutualité agricole (Cnma), l'Institut technique des grandes cultures (Icgc) et l'Institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (Insid). Le ministre a égale-

ment rappelé les mesures incitatives accordées par l'Etat aux producteurs de céréales pour l'acquisition des équipements d'irrigation, dont un appui financier de 50% pour l'acquisition d'équipements économiques d'irrigation et une facilitation d'acquisition de ces équipements sous forme de crédit de type «Etahadi». A une autre question sur les dysfonctionnements du secteur dans la wilaya de Ouargla et au Sud à l'instar de l'anarchie dans l'octroi des terres agricoles et la dégradation du patrimoine phœnicicole, M. Chelgham a indiqué que des terres agricoles avaient été accordées à 10 000 bénéficiaires dans cette wilaya, dans le cadre de la loi relative à l'accession à la propriété agricole par la mise en valeur et la distribution de 151 périmètres de concession au

profit des jeunes et grands investisseurs. La superficie des terres accordées à ces bénéficiaires par la mise en valeur s'élève à près de 48 500 ha jusqu'à mai 2016, alors que celle des périmètres répartis sur les investisseurs – dans le cadre de la circulaire ministérielle de 2011 portant création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage – frôle les 160 000 ha de la superficie globale recensée dans la wilaya de Ouargla, selon Chelgham. Dans le cadre de la loi relative à l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur en vigueur depuis 1983, le bénéficiaire assure la mise en valeur des terres avec ses propres fonds pour une période de 5 ans. Si le constat de la commission est positif après achèvement de la mise en valeur, le wali promulgue une décision permettant au bénéficiaire d'obtenir un contrat de propriété de la terre. S'il est négatif, le bénéficiaire se verra retirer la terre. Concernant le patrimoine phœnicicole dans les régions du Sud, M. Chelgham a indiqué que «la superficie cultivée est passée de 18 000 ha en 2000 à 21 000 ha en 2014, faisant augmenter la production des dattes de 700 000 qx en 2000 à 1,252 million de qx en 2014».

A. B.

Algérie-Tchéquie

Volonté de développer la coopération économique

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, et l'ambassadeur de la République tchèque, Martin Vavra, ont souligné, jeudi à Alger, la volonté des deux pays de développer la coopération bilatérale notamment dans le domaine économique, a indiqué un communiqué de cette institution. L'entretien a permis aux deux parties d'évo-

quer les relations bilatérales historiques et de souligner la volonté des deux pays de développer la coopération bilatérale notamment dans le domaine économique». A cette occasion, l'ambassadeur tchèque a «émis le vœu de voir les travaux de la commission mixte algéro-tchèque, prévue fin 2016 ou début 2017, asseoir les bases d'une coopération

fructueuse dans divers domaines». Pour sa part, M. Bensalah a rappelé «la volonté de l'Algérie de travailler avec ses partenaires sur la base du principe gagnant-gagnant», relevant «la possibilité d'élargir les perspectives de coopération avec la république tchèque à travers l'exploitation des opportunités offertes».

Samy O./APS

Pétrole

Légère hausse des prix en Europe

Les prix du pétrole connaissent une légère hausse hier en cours d'échanges européens, profitant d'un reflux du dollar alors que le spectre d'un éventuel Brexit semblait s'éloigner après le meurtre d'une députée européenne jeudi dans le nord de l'Angleterre. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 48,07 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 88 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en juillet gagnait 65 cents à 46,86 dollars. Les cours du Brent et du WTI, après être tombés jeudi au plus bas en cinq semaines et avoir terminé en baisse pour la sixième séance consécutive, reprenaient du poil de la bête vendredi dans un marché plus optimiste quant à l'issue du référendum concernant l'appartenance du Royaume-Uni

au sein de l'Union européenne (UE) le 23 juin. La référence européenne du brut a en effet chuté jeudi jusqu'à 46,94 dollars, au plus bas depuis le 12 mai, tandis que son homologue américaine a plongé ce vendredi jusqu'à 45,83 dollars, un minimum depuis le 13 mai, avant de toutes deux se reprendre. «Il y a eu un changement complet de l'humeur des investisseurs jeudi en fin d'échanges européens : les marchés boursiers ont résorbé leurs pertes, les rendements obligataires ont augmenté et le dollar s'est déprécié à nouveau», expliquaient les analystes de Commerzbank. Plusieurs analystes estiment, en effet, que le meurtre d'une députée pro-Union européenne dans le nord de l'Angleterre jeudi a augmenté les chances d'un vote des Britanniques pour rester dans l'UE lors du référendum prévu la semaine prochaine, alors que les derniers sondages donnaient jusqu'à présent le camp pro-Brexit

gagnant. Jo Cox, parlementaire europhile de 41 ans, a été tuée par balle en pleine rue dans le village de Birstall, dans sa circonscription du nord de l'Angleterre, provoquant choc et émotion à travers le pays. La campagne en vue du scrutin du 23 juin, jugée très agressive par de nombreux médias, a été suspendue jusqu'au week-end alors que le meurtrier aurait crié «Britain first» («Le Royaume-Uni d'abord»). L'aversion générale au risque favorisée par les craintes d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE semblait ainsi s'apaiser vendredi alors que les Bourses asiatiques et européennes repartaient à la hausse et que les investisseurs se détournent à nouveau du dollar pour favoriser des investissements plus risqués. Tout affaiblissement du dollar bénéficie, en effet, aux achats d'or noir, qui sont libellés en billets verts et donc rendus moins onéreux pour les investisseurs munis d'autres devises.

T.L./Agences

Ne ratez pas les nuits gratuites de Djezzy!

Cette année, pour ce mois sacré de ramadhan, Djezzy offre la gratuité la nuit à ses abonnés prépayés, sous deux formes, selon leurs habitudes de consommation. En effet, les clients qui surfent sur Internet le jour peuvent passer des appels gratuits la nuit. Et ceux qui appellent pendant la journée bénéficient d'Internet gratuit la nuit. Ainsi, pour 100 DA de consommation Internet entre 8h00 et 00h00, le client obtient un bonus de 100 DA pour passer des appels gratuits de 00h à 8h vers tous les réseaux nationaux, avec la tarification exceptionnelle de 05 DA par tranche de 30 secondes. Et pour 100 DA d'appels passés entre 8h00 à 00h00 (facturés par tranche de 30 secondes), Djezzy offre à ses clients un bonus Internet gratuit de 100 Mo à utiliser de 00h à 08h. Pour en bénéficier, c'est très simple : dès que la consommation de 100 DA est atteinte en Internet ou en appels, le client reçoit un bonus de 100 DA ou de 100 Mo. La promotion est valable 21 jours à partir du 6 Juin pour les appels gratuits la nuit, et à partir du 14 juin 2016 pour Internet gratuit la nuit.

Communiqué

Béjaia

Entrée en service partielle de la nouvelle gare maritime en juillet

■ La nouvelle gare maritime de Béjaia, un équipement d'escale complet capable de recevoir plus de 100 000 voyageurs par an, va entrer en service dès le mois de juillet, avec l'objectif d'assurer une qualité d'accueil améliorée aux voyageurs en général et à la communauté nationale établie à l'étranger en particulier, a indiqué à l'APS le P-DG du port, Djelloul Achour.

Par Ilham N.

«**L**e trafic passagers, cantonnés à même des chapiteaux de circonstance, depuis quelques années, va être entièrement transféré vers la nouvelle gare», a-t-il précisé, indiquant que «des conditions optimales ont été réunies pour assurer un meilleur transit aux voyageurs, qu'il s'agisse de qualité d'accueil, de l'organisation des formalités de contrôle, ou de délais d'embarquement et de débarquement». «L'objectif retenu est de pouvoir traiter un car-ferry en 60 minutes», a-t-il ajouté, expliquant que toutes les mesures de facilitation ayant prévalu jusque-là ont été reconduites, notamment la mise en service du couloir vert et la distribution des documents de transit (TPD) à bord des navires. Quelque 25 000 voyageurs y sont ainsi attendus durant toute la saison estivale, étalée du 1^{er} juillet au 9 septembre, avec au programme 13 escales (aller-retour), assurées conjointement par l'Entmv (07) et la compagnie privée française, la «Corsica Linéa» (ex-SNCM), qui a à l'occasion devraient engager 3 navires, dont «El-Djazair», le «Tassili» et «Méditerranée», d'autre part. La construction de cette nouvelle gare, confiée à l'entreprise publique «Batimetal» été officiel-



Ph. > D. R.

lement lancée en 2013 pour un coût estimatif de l'ordre de 4 milliards de dinars, financé quasiment sur fonds propres de l'entreprise portuaire de Béjaia (EPB). Sa réception définitive est prévue pour la fin de l'année, coïncidant avec l'achèvement de quelques ouvrages secondaires, notamment les revêtements, la toiture, les habillages et l'installation des équipements électroniques. L'équipement est un chef-d'œuvre d'architecture. Il s'étale

sur deux sites de plus de 27 000 m², l'un à l'intérieur du port et l'autre à l'extérieur, reliés entre eux par deux passerelles qui surplombent le boulevard des frères Amrani, et autorisent le tri entre les débarquements et les embarquements, conçus sur deux niveaux différents. La gare étant par ailleurs pensée de sorte à recevoir deux navires en même temps. Avec ses lignes futuristes et sa façade ostentatoire ainsi que les revêtements chatoyants

appliqués à ses murs, ses sols et ses toitures, faits de marbre, de tuiles d'aluminium laqué et d'autres matériaux nobles, en font non seulement un élément urbanistique de premier ordre, mais aussi un espace franc de détente et de confort, voire de sécurité, en raison des équipements de surveillance et de détection sophistiqués dont il sera doté.

Ilham N./APS

Tlemcen

Présentation des variantes des nouvelles lignes ferroviaires

Six variantes concernant les deux nouvelles lignes ferroviaires devant relier Béni Saf (Ain Témouchent) et Ghazaouet (Tlemcen), d'une part, et Ouled Mimoun-Sebdou, d'autre part, ont été présentées jeudi à Tlemcen par le directeur des études à l'Agence nationale des études et suivi des investissements ferroviaires (Anesrif). Lors d'une séance de travail regroupant les responsables des différents secteurs, chefs de daïra et élus locaux, Othmane Aggoun a précisé que pour le premier projet de ligne ferroviaire reliant Béni Saf au port de Ghazaouet, sur une distance oscillant entre 70 et 80 km, trois variantes sont proposées. La première variante porte sur une ligne côtière passant par la ville de Honaine (Tlemcen) et les monts des Traras. La seconde traverse certains villages montagneux sur

une longue distance nécessitant un lourd investissement. Enfin, la troisième variante porte sur une ligne plus courte et à moindre coût. Cette dernière option a recueilli l'adhésion de l'assistance, en raison des avantages qu'elle offre. En effet, cette dernière variante semble la plus réalisable sur une distance de 70 km. Le représentant de l'Anesrif a expliqué que cette future ligne traversera plusieurs villes et villages et prendra son départ de Béni Saf, traversant le village Emir Abdelkader (Ain Témouchent), avant d'entrer dans le territoire de la wilaya de Tlemcen pour arriver à Remchi, Zenata puis Fellaoucene et Nedroma pour enfin atteindre Ghazaouet. Cette ligne, une fois réalisée, permettra de relier l'aéroport international de Tlemcen au port de Ghazaouet, de désenclaver des zones éloi-

gnées de la wilaya de Tlemcen et de contribuer à l'intensification de l'activité économique et à la promotion du tourisme, a-t-on souligné. Pour la future ligne reliant Ouled Mimoun à Sebdou, trois variantes ont été exposées. La ligne la plus courte et la moins coûteuse, qui traversera la région de Merbah, a été retenue, a expliqué le même responsable, avant de souligner que ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement du réseau ferroviaire local. Le secrétaire général de la wilaya, Mohammed Amir, qui a présidé cette réunion, a mis en exergue les impacts positifs de ces deux projets sur le développement local, appelant les responsables à préserver les terres agricoles, les périmètres irrigués et à respecter l'environnement de la région. **Ali O./Agences**

Souk Ahras

300 foyers de la localité d'Ain Lahdjer raccordés au gaz naturel

Pas moins de 300 foyers de Ain Lahdjer, un hameau situé dans la commune M'daourouch (Souk Ahras), ont été raccordés jeudi au réseau gaz naturel, dans une ambiance festive a-t-on constaté. Cette opération, d'un coût global de 190 millions de dinars, inscrite dans le cadre du raccordement au réseau de gaz naturel pour le programme quinquennal 2010-2014, a nécessité l'extension du réseau de transport de 4.2 km

et celui de distribution de 5.2 km, a indiqué le directeur de l'énergie, Sghiri Boumediene. Le même responsable a également souligné qu'avant la fin de l'année en cours, pas moins de 2 000 foyers, répartis sur les communes Ain Zana et de Ouled Moumene, seront desservis en gaz naturel et que les retards enregistrés pour la concrétisation du projet «ne sont dus qu'à des paramètres techniques et administratifs relatifs au tracé

du réseau», ajoutant que les travaux reprendront «prochainement» et cela dès la fin de la campagne moisson-battage. Avec la fin des travaux en cours, le taux de raccordement au gaz naturel dans la wilaya de Souk Ahras s'élèvera à 80%, a précisé le directeur de l'énergie. Il est à noter que l'année 2016 a vu le raccordement de 3 000 foyers au réseau de gaz naturel dans la wilaya de Souk Ahras.

L. D./APS

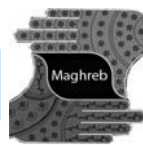
Rentrée universitaire à M'sila Réception attendue de 3 000 nouvelles places pédagogiques

TROIS mille nouvelles places pédagogiques seront réceptionnées à la rentrée universitaire 2016-2017 à l'université Mohamed-Boudiaf de M'sila, a-t-on appris jeudi auprès des services de la wilaya. Pas moins de 2 000 places seront réceptionnées à l'université centrale de M'sila, tandis que 1 000 autres sont attendues à Boussaâda, à l'École normale supérieure, opérationnelle depuis une année, ont précisé les mêmes sources. S'agissant des nouvelles résidences universitaires, un quota de 1 500 lits répartis sur deux campus au chef-lieu de wilaya et dans la commune de Boussaâda sera réceptionné, a-t-on encore fait savoir de même source. Satisfaire la demande des nouveaux étudiants et améliorer les conditions pédagogiques et d'hébergement du secteur de l'enseignement supérieur dans la capitale du Hodna, totalisant 31 000 étudiants, sont des objectifs fixés, a-t-on ajouté à la wilaya. L'université de M'sila englobe sept facultés et deux instituts qui accueillent chaque année plus de 3 000 étudiants.

N.G.

Saida Lancement des travaux de 2 000 logements publics locatifs

LES TRAVAUX de réalisation de 2 000 logements publics locatifs ont été lancés dernièrement à Saida, a-t-on appris, jeudi, de l'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi). Le chef de service de maîtrise des projets d'habitat à l'Opgi, Mohamed Abdoun, a indiqué que ce nouveau projet d'habitat dont a bénéficié la wilaya est lancé au niveau de hai Boukhors sur une superficie globale de 17 hectares. Ce projet, dont les travaux ont été confiés à une entreprise turque, prévoit la réalisation d'immeubles de 5 étages de F2 et F3 dans des délais de 20 mois, selon la même source. La wilaya de Saida a bénéficié, depuis 2005, de projets de réalisation de 19 500 logements publics locatifs (LPL), dont 6 000 achevés et plus de 10 000 sont en cours de réalisation en attendant le lancement du restant du quota. **R.R.**



Sahara occidental

Le Comité des 24 réaffirme le droit du peuple à l'autodétermination

■ Le Comité spécial de la décolonisation de l'ONU, dit Comité des 24, a réaffirmé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et exprimé son inquiétude sur l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix conduit par les Nations unies au Sahara occidental «dernière colonie en Afrique».

Par Anis F.

Le représentant de l'Algérie auprès de l'ONU, Sabri Boukadoum, a déclaré, au cours de la session ordinaire du comité qui se tient à New York, que le conflit au Sahara occidental est une question de décolonisation qui «ne peut trouver d'issue sans l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination». M. Boukadoum a appelé l'ONU à assumer ses responsabilités en indiquant que plusieurs dizaines de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité soulignent ce droit à l'autodétermination. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être «bien lues et bien entendues», a-t-il insisté. Le représentant de l'Algérie a particulièrement attiré l'attention sur la question des droits de l'homme dans les territoires occupés et l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc. La patience du peuple du Sahara occidental ne saurait être acquise, a-t-il prévenu, ajoutant qu'il n'y a pas d'alternative à l'exercice du droit à l'autodétermination. Comme plusieurs représentants présents à cette réunion, M. Boukadoum a invité le Comité à effectuer une visite sur place pour prendre toute la

mesure de l'ampleur du problème. D'autres représentants ont demandé au Comité d'organiser une session extraordinaire sur la question du Sahara occidental. Le représentant de Cuba a rappelé que cela fait déjà 53 ans que le Comité a inscrit à son ordre du jour la question du Sahara occidental et regretté qu'aucune solution constructive n'ait été trouvée, malgré des efforts constants. Il a estimé que la situation du peuple sahraoui n'est pas viable et qu'il est urgent de lui garantir son droit à l'autodétermination. Il a exhorté le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à régler ce problème en donnant à la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) les moyens de mener à terme son mandat. De son côté, le représentant du Venezuela s'est dit consterné de voir que le Sahara occidental soit toujours «la dernière colonie» du continent africain, alors que près de 40 résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité reconnaissent depuis 25 ans le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Le représentant cubain a dénoncé «une occupation injuste», tout comme «les tentatives» des autorités marocaines de modifier les réali-



PH. DR.

tés politique et démographique du Sahara occidental. «Le statut quo n'est plus tenable», a-t-il ajouté, en jugeant urgent de parvenir à une solution juste et durable à ce conflit. Quant à l'Ouganda, son représentant s'est également exprimé sur «le seul territoire non autonome d'Afrique». Il s'est longuement plongé dans l'histoire du territoire pour mettre en lumière «la situation d'un peuple à l'égard duquel l'ONU n'a pas assumé ses responsabilités». Le représentant a rappelé que lors de leur dernier sommet, en janvier, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont appelé l'Assemblée générale à fixer une date pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental en exhortant le Comité des 24 à relayer cet appel et à l'inclure dans les recommandations qu'il fera à l'Assemblée générale de l'ONU. Pour sa part le représentant de la Namibie a

jugé «impératif» d'appeler à une mise en œuvre urgente des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'organisation du référendum. Le Nicaragua a déploré l'impasse dans laquelle se trouve le Sahara occidental en estimant que cette situation constitue une menace à la paix et à la sécurité régionales. Son représentant a affirmé que la position du Nicaragua est «d'appuyer la juste lutte des peuples pour leur émancipation». L'Ethiopie a appuyé la position de principe de l'Union africaine et de l'ONU qui vise depuis 50 ans à mettre en œuvre le principe d'autodétermination et à parvenir à une solution juste et durable au Sahara occidental. En rendant hommage au défunt président Mohamed Adalaziz, le représentant de l'Afrique du Sud a souligné que le Comité des 24 devait honorer sa mémoire en veillant à ce que la troisième Décennie contre le colonialisme

coïncide avec la pleine mise en œuvre de la Déclaration sur les pays et peuples coloniaux. «Le fait que le Maroc soit une puissance occupante est confirmé par l'Assemblée générale et la Cour internationale de Justice en 1975», a déclaré le représentant sud-africain. L'Angola a encouragé le Comité dans son travail de mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux en appelant à intégrer la surveillance des droits de l'homme dans le mandat de la Minurso. «La solution au conflit exige l'organisation d'un référendum d'autodétermination et le dialogue entre les principaux acteurs car le manque de progrès et les espoirs frustrés, surtout parmi les jeunes, ne peuvent que conduire à une escalade dangereuse», a prévenu le représentant de l'Angola. Le représentant de l'Equateur a appelé à mettre fin «de toute urgence au colonialisme sous toutes ses formes et manifestations», en se disant «très inquiet» des violations des droits de l'homme et de l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc. Au cours de cette séance consacrée au Sahara occidental, les délégations ont subi un échange vigoureux entre le président du comité et le représentant du Maroc opposé à ce que le Comité entende le représentant du Front Polisario. Mais le président du Comité a clairement signifié au représentant marocain qu'il n'était pas habilité à modifier les résolutions de l'Assemblée générale pour laquelle l'unique représentant du peuple sahraoui est le Front Polisario. A. F./APS

Affaire du boxeur marocain Zakaria Moumni

Nouvelle plainte contre les services marocains pour «tentative d'assassinat»

Le boxeur marocain Zakaria Moumni, qui avait porté plainte en France pour torture contre le patron du contre-espionnage marocain, a déposé une nouvelle plainte pour «tentative d'assassinat» à Nancy (Meurthe-et-Moselle), a indiqué jeudi une source judiciaire. Selon la plainte, que l'AFP a consultée, le spécialiste de kick-boxing dit avoir été attaqué et menacé de mort dimanche matin par quatre hommes, dont au moins deux étaient armés. Après

avoir réussi à prendre la fuite, il s'est rendu à l'hôpital où les médecins ont constaté des blessures superficielles faites par une lame, au niveau du cou et des mains. Une plainte pour «tentative d'assassinat» a été déposée à l'hôtel de police de Nancy, a indiqué le parquet de Nancy. Selon son avocat, Me Patrick Baudoin, «il y a de fortes présomptions pour que ces faits dénoncés soient liés aux pressions que subit M. Moumni depuis plusieurs mois». Zakaria

Moumni affirme avoir été «enlevé, séquestré et torturé» au Maroc en septembre 2010. Il a porté plainte contre les services secrets du Maroc, en février 2014, ce qui lui a valu d'être à son tour poursuivi en diffamation par les autorités marocaines que la justice française a qualifié, le 9 juin dernier, «irrecevable». L'avocat du boxeur s'est félicité de «l'effet boomerang de la plainte du Maroc», soulignant qu'au Maroc, «il est de notoriété publique que la torture est pratiquée».

Pour sa part, au sortir de l'audience, le boxeur marocain a réaffirmé ses propos contre la torture au Maroc. «J'ai vu Hammouchi dans la salle de torture. Je dis juste ce que j'ai subi dans le centre de torture de Témara, à deux kilomètres de la résidence officielle du roi», a-t-il dit aux journalistes. Plusieurs plaintes ont été déposées mettant en cause le patron du contre-espionnage marocain (DGST) Abdellatif Hammouchi. Kamel L./Agences

Libye

10 membres des forces du gouvernement d'union tués par Daech

Dix combattants des forces soutenant le Gouvernement d'union nationale (GNA) en Libye ont été tués jeudi dans un attentat suicide du groupe terroriste auto-proclamé «Etat islamique» (Daech/EI) près de la ville de Syrte, selon une source hospitalière. «Les corps de dix personnes ainsi que sept blessés ont été transportés jeudi aux urgences (...), victimes de l'attentat suicide perpétré par l'organisation Daech à Abou Grein», a déclaré un responsable de

l'hôpital central de Misrata, qui se trouve à une cinquantaine de km au nord d'Abou Grein. «Un attentat suicide à l'aide d'une voiture piégée a visé un check-point à l'entrée d'Abou Grein, une ville située à 130 km à l'ouest de Syrte», avait indiqué plus tôt le centre d'information des forces soutenant le GNA. Les forces pro-GNA avaient repris Abou Grein à l'EI au lendemain d'un attentat meurtrier à la voiture piégée qui avait fait 32 morts et 50 blessés dans leurs rangs le

16 mai. Le centre de presse de ces forces a par ailleurs annoncé que deux attentats suicide ont été «neutralisés» jeudi avant qu'ils «n'atteignent leurs cibles». «Ces deux voitures visaient les positions de nos forces sur deux fronts», a-t-il ajouté, en précisant que l'EI avait perpétré sept attentats suicide depuis dimanche dans divers secteurs dans Syrte. Depuis son lancement, le 12 mai, l'offensive sur Syrte a fait 159 morts parmi les forces pro-GNA et plus de 500

blessés, selon des sources médicales. Le Chef du gouvernement d'union nationale, Favez al-Sarraj, avait appelé mardi à l'unité de ses compatriotes pour faire front commun contre l'EI. Mais cet appel s'est de nouveau heurté au refus des autorités basées dans l'est du pays et contrôlant la Cyrénaïque, l'une des deux grandes régions peuplées du pays, de reconnaître sa légitimité et de lui céder le pouvoir. R.M.



Irak

Percée des forces irakiennes à Fallouja avec la reprise du QG à l'EI

■ Les forces irakiennes sont entrées, hier, dans le centre de Fallouja et ont repris le QG du gouvernement, effectuant une percée dans leur offensive pour reprendre la ville aux mains du groupe jihadiste État islamique (EI) depuis 2014, selon des commandants.

Par Ali O.

Dans leur avancée vers le centre de cet important fief jihadiste situé à 50 km à l'ouest de Baghdad, les forces d'élite du contre-terrorisme (CTS) et les autres unités militaires ont fait face à une résistance limitée des jihadistes qui se sont redéployés vers l'ouest de la ville, ont-ils affirmé à l'AFP.

Depuis le lancement le 23 mai de l'offensive pour reprendre Fallouja avec le soutien aérien crucial de la coalition internationale dirigée par les États-Unis, soldats, policiers et miliciens irakiens avaient réussi à encercler totalement la ville et à reconquérir les quartiers périphériques.

Mais elles peinaient ces derniers jours à avancer en direction du centre-ville en raison des engins explosifs placés par l'EI et des craintes pour les milliers de

civils bloqués avec les jihadistes dans la zone. «Les unités du CTS et les forces d'intervention rapide ont repris le complexe gouvernemental dans le centre de Fallouja», a déclaré à l'AFP le général Abdelwahab al-Saadi, le commandant de l'offensive. Raed Shaker Jawdat, le chef de la police fédérale, a confirmé la percée des forces irakiennes, qui marque une étape importante dans l'offensive. «La libération du QG, le principal complexe gouvernemental de la ville, symbolise le rétablissement de l'autorité de l'État», a-t-il dit. Le QG est composé notamment de bâtiments du Conseil local, de la police et des services de sécurité. Dans leur avancée en direction du centre, les troupes irakiennes ont également repris plusieurs quartiers du sud et l'est de la ville, et contrôlent désormais près de 50% de Fallouja. «Elles se sont heurtées à une faible résistance de Daech»,



a dit le commandant Saadi en utilisant un acronyme en arabe de l'EI. Les jihadistes «ont fui en masse vers l'ouest de la ville, ce qui explique cette faible résistance. Il reste quelques poches de jihadistes que nous pourchassons dans le centre-ville». Selon des responsables de la sécurité, de nombreux membres de l'EI ont réussi à fuir en se fondant parmi les civils sortis de la ville ces derniers jours, et dans certains cas en soudoyant des militaires. «La grande majorité des principaux chefs (de l'EI) ne sont plus là, et les jihadistes laissés derrière ne sont pas leurs meilleurs combattants», a indiqué un responsable de la sécurité sous le couvert de l'anonymat. L'EI s'est emparé de Fallouja, ville

de la grande province d'Al-Anbar peuplée majoritairement de sunnites, en janvier 2014, cinq mois avant son offensive fulgurante en Irak qui lui avait permis de prendre le contrôle d'autres régions du pays dont Mossoul, la deuxième ville d'Irak dans le nord. Si le groupe jihadiste perdait Fallouja, il ne lui resterait que Mossoul comme grande ville sous son contrôle en Irak, après en avoir été chassé des autres cités par les forces irakiennes. Des dizaines de milliers de personnes ont fui Fallouja depuis le 23 mai. Mais des milliers d'autres sont restées bloquées dans le centre de la ville, où selon des ONG les jihadistes les utilisent comme boucliers humains. Parmi les milliers qui ont réussi à fuir, un

grand nombre a trouvé refuge dans des camps à proximité de Fallouja. «Nous avons un désastre humanitaire à l'intérieur de Fallouja et un autre désastre en cours dans les camps», s'est inquiété jeudi Jan Egeland, secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC). «Des milliers de personnes fuyant les feux croisés après des mois de siège et de quasi-famine ont besoin d'assistance et de soins mais nos stocks seront bientôt épuisés», a-t-il dit, appelant la communauté internationale à agir d'urgence. Les civils qui fuient risquent en outre d'être arrêtés à leur sortie par les forces armées sous l'accusation de collaborer avec le groupe jihadiste sunnite. Les forces paramilitaires, combattent avec les forces irakiennes et dominées par des milices chiites, ont été accusées par les civils en fuite de toutes sortes d'abus. L'EI, responsable d'excès terribles et d'attentats meurtriers dans le monde, est également la cible d'offensives en Syrie voisine, où il occupe de vastes territoires. Il est également sur la défensive en Libye où les troupes progouvernementales tentent de lui reprendre son fief de Syrte. Mais l'EI garde sa force de frappe en recourant aux attentats suicide qui font de nombreuses victimes.

A. O.

Points chauds

Restriction

Par Fouzia Mahmoudi

Cela fait des décennies que le débat sur la libre circulation des armes à feu fait rage aux États-Unis, s'intensifiant toujours durant les périodes électorales et suite aux fusillades, malheureusement fréquentes, qui font des dizaines de morts chaque année. Et si le débat avait été agité il y a quatre ans après la fusillade à l'école primaire de Sandy Hook où une vingtaine d'enfants avaient été tués, rien n'avait changé, les armes automatiques et les armes de guerre étant toujours autorisées à la vente au public. Mais il semblerait que la fusillade d'Orlando, la semaine dernière, qui a fait une cinquantaine de morts soit enfin le début d'une prise de conscience plus profonde concernant la possibilité pour presque n'importe quel individu de se procurer, légalement, des armes pouvant faire d'énormes dégâts. Ainsi, un projet de loi limitant l'accès de suspects terroristes à l'achat d'arme va finalement pouvoir être examiné au Sénat américain, le camp démocrate ayant obtenu cette petite victoire d'endurance dans la nuit de mercredi à jeudi. Cet accord pourrait mettre fin à une impasse parlementaire de plusieurs années sur la question des ventes d'armes aux particuliers. Des élus démocrates, minoritaires au Sénat, ont lancé mercredi une obstruction parlementaire («filibuster») pour persuader leurs collègues d'accepter d'examiner un projet de loi interdisant aux personnes qui sont sur une liste de surveillance antiterroriste, comme l'était Omar Mateen, le terroriste ayant sévi à Orlando, ou sur une liste d'interdiction de vol d'acheter des armes à feu. «Je suis à bout», a déclaré le sénateur Chris Murphy, qui a mené cette obstruction. «Je vais garder la parole jusqu'à ce que nous obtenions un signe indiquant que nous pouvons nous rassembler sur cette question». Soutenu par une quarantaine de ses collègues, le sénateur a défendu pendant quatorze heures la nécessité d'une plus grande réglementation de l'accès aux armes à feu. À 1h53 du matin jeudi (5h53 GMT), il a crié victoire sur Twitter : «Je suis fier d'annoncer qu'au bout de plus de 14 heures, nous aurons un vote pour fermer la brèche terroriste» et sur la vérification des antécédents des acheteurs d'armes. Les dirigeants démocrates et républicains du Sénat se sont mis d'accord «pour avancer vers une mesure assurant que ceux qui figurent sur une liste de surveillance antiterroriste n'aient pas accès aux armes», a précisé Chris Murphy. Le candidat républicain à la présidentielle, Donald Trump, a suggéré mercredi qu'il pourrait être favorable à ce texte, au risque de se brouiller avec le lobby des armes à feu et son parti. Clamant son soutien indéfectible au droit des Américains à porter des armes, inscrit dans le fameux second amendement de la Constitution, il a annoncé qu'il allait «rencontrer des responsables du lobby des armes à feu (NRA), qui appuient (sa) candidature», à ce sujet. Reste à savoir si cet énième tentative d'interdire les armes d'assaut aura cette fois-ci plus de succès ou si après les jours et les semaines le sentiment d'indignation des américains se résorbera assez pour permettre au lobby des armes d'enterrer une nouvelle fois toute résolution de contrôle sur la vente de leurs armes les plus chères et lucratives. F. M.

Grande-Bretagne

Suspension de la campagne du référendum sur la sortie de l'UE

A moins d'une semaine du référendum sur l'UE au Royaume-Uni, la campagne était en suspens hier dans un pays sidéré par le meurtre de la députée pro-européenne Jo Cox à Birstall, dans le nord de l'Angleterre. L'élue travailliste, 41 ans et mère de deux jeunes enfants, a été tuée en pleine rue dans cette petite ville de sa circonscription. Selon le quotidien *The Sun*, elle a été touchée par trois balles et sept coups de couteau. Le tueur présumé, un homme de 52 ans, a été arrêté peu après les faits. Plusieurs centaines de personnes se sont réunies dès jeudi soir dans l'église Saint Peter's de Birstall pour une cérémonie émue en sa mémoire. Hier, le chef du parti travailliste, Jeremy Corbyn, était attendu sur place tandis que les habitants continuaient de déposer des fleurs et des cartes au pied de la statue de Joseph Priestley, un théologien et philosophe, dans le centre. Le meurtre a provoqué la suspension immédiate de la campagne du référendum, qui ne devrait pas reprendre avant le week-end. Les drapeaux de Buckingham Palace, du

Parlement et du 10 Downing Street, la résidence officielle du Premier ministre, étaient en berne hier. Le quotidien *The Guardian* a dénoncé «un ton brutal qui attise les divisions», jugeant que le meurtre constituait une «attaque contre l'humanité, l'idéalisme et la démocratie». *The Spectator* a blâmé jeudi soir le camp pro-sortie de l'UE, mettant en cause directement le leader du parti europhobe, Ukip Nigel Farage, et les chefs de file de la campagne pro-Brexit, avant de retirer ce passage. «Nous prenons le chemin d'une république bananière, ou au mieux des États-Unis. Les déclarations des deux camps sont exagérées, stupides. La haine s'est répandue sur les réseaux sociaux», écrivait l'un de ses éditorialistes hier, appelant à l'annulation pure et simple du scrutin du 23 juin. Selon le Southern Poverty Law Centre, un groupe américain de défense des droits civiques, le tueur présumé, Thomas Mair, est un «partisan dévoué» d'un groupe néo-nazi basé aux États-Unis. Il aurait dépensé plus de 620 dollars (550 euros) dans des ouvrages de l'Alliance nationale, groupe

qui a appelé à la création d'une nation peuplée exclusivement de Blancs et à l'éradication du peuple juif. «J'ai toujours du mal à y croire. Mon frère n'est pas violent et n'est pas du tout politicien», a affirmé au *Daily Telegraph* Scott Mair, son frère. Avocate de la cause des réfugiés, Jo Cox n'avait cessé de faire l'éloge de la diversité. Elle avait reçu des messages de menace il y a trois mois, mais l'homme incriminé pour ces faits n'est pas son meurtrier présumé, selon la police. Sur Twitter, Alastair Campbell, le conseiller de l'ancien Premier ministre Tony Blair, s'en prenait lui à une partie de la presse. «Les journaux qui attisent la haine et la colère envers les politiciens (...) préparent désormais une belle nécrologie de Jo Cox», a-t-il écrit. Le hashtag #ThankYourMP (remercie ton député) se répandait hier matin sur Twitter tandis que le *Daily Telegraph* soulignait en Une : «Nous devrions le dire davantage, nos députés sont courageux et honnêtes».

Le Premier ministre, David Cameron, a qualifié le meurtre de la députée de «tragédie».

A. D.



Spectacle

La pièce de théâtre «Torchaka» présentée à Alger

■ La générale de la pièce de théâtre «Torchaka» (l'Allumette), une comédie ubuesque sur la valeur de l'amour et de l'humanisme dans la société, a été présentée jeudi soir à Alger devant un public nombreux et conquis.

Par Adéla S.

Écrit et mis en scène par Ahmed Rezzag, le spectacle, présenté à la salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (Tna), a été servi, 90 mn durant, par une vingtaine de comédiens issus de différents théâtres régionaux. Dans le rire et la dérision, «l'indifférence et l'absence d'intérêt porté envers l'autre dans les sociétés arabes» ont été pointées du doigt, dans un microcosme social qui raconte l'univers «démuni de sentiments» des allumettes. Pourtant «Torchaka», campé par Adila Soualem et «Zalamit», rendu par Oussama



Pl. DR

Boudchiche, vont être saisis par un sentiment vif exprimant une relation affective intense, ce qui suscitera l'étonnement des «leurs» qui ne jurent que par l'étincelle et le souffre. Hamid Achouri, signant un retour tant attendu, a interprété le rôle de Sidi Zelmout, doyen et chef de la communauté, à qui la responsabilité de comprendre et d'expliquer à ses administrés la possibilité d'existence d'un amour aussi insensé, lui incombe. Dans

des situations rocambolesques, Samira Sahraoui, Khelifa Chahrazed, Yasmine Abdelmoumen, Sali, Mounira Ait Meddour, Mustapha Laribi, Ben Abdellah Djellab, Yacine Zaïdi et d'autres, se sont donnés la réplique dans des dialogues allusifs au rythme soutenu. Le décor, œuvre de Soumiway, représentant des boîtes d'allumettes de différents formats placées à l'arrière-scène, a offert des espaces de jeu intéressants

aux comédiens qui ont ainsi exploité la scène dans sa globalité. Dans des accoutrements, à la couleur souffre et aux bonnets rouges, l'ensemble des comédiens, parmi lesquels également Sabrina Koreichi, Linda Blues, Sabrina Boukeria, Mohamed Lahoues, Riad Djefafia, Chaker Boulemdaïs, Nassim Meznane et Mustapha Azzouz, a su porter le texte et donner vie à la trame. La bande son, composée par le duo Abdellah El Kourid et Brahim

Hadibèche, a créé des ambiances vivifiantes sur lesquelles de belles chorégraphies se sont greffées, suscitant une forte adhésion du public. L'assistance, venue en nombre, a manifesté son enthousiasme par des applaudissements nourris, savourant les différents moments de la pièce dans la délectation. Produit par le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, le spectacle «Torchaka» est encore programmé vendredi et samedi sur la même scène du Tna.

A. S./APS

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger-Centre)

Jusqu'au 23 juin :

Exposition de l'artiste peintre Omar Regane.

Galerie d'art Aicha-Haddad (84, rue Didouche Mourad, Alger)

Jusqu'au 23 juin :

Exposition de l'artiste peintre Imène Kaci-Moussa, intitulée «Challenge».

Maison de la culture Ould Abderrahmane-Kaki (Mostaganem) :

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition de peinture «25^e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juin :

Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes, Alger)

Jusqu'au 30 juillet :

Spectacles du cirque Il Florelegio.

Horaires : Du dimanche au jeudi, à 18h30, vendredi et samedi à 15h et à 18h30.

Au programme des soirées de Dar Abdeltif durant le ramadhan

Du 9 juin au 1er juillet à partir de 22h30

Judi 16/06 : Hamid Benani
Vendredi 17/06 : Hamidou
Judi 23/06 : Lila Borsali
Vendredi 24/06 : Djafar Aït Menguellet
Judi 30/06 : Imzad
Vendredi 01/07 : Lemma Becharia

Salle El Mougat (Alger-Centre)

Samedi 18 juin 2016 à 22h30:

Pensée à Sid'Ahmed Serri
– Lamia Madini
– Hasna Henni
– Zerrouk Mokdad
En compagnie des élèves d' El Mossilia.

Festival du cinéma africain de Khouribga

«La route d'Istanbul» de Rachid Bouchareb au programme

Le film de fiction «La route d'Istanbul», du réalisateur franco-algérien Rachid Bouchareb sera en compétition au 19^e Festival du cinéma africain prévu en juillet à Khouribga (sud-ouest du Maroc), rapporte la presse marocaine. D'une durée de 98 mn, «La route d'Istanbul» est en lice aux côtés de films en provenance de douze pays dont «Dicta Shot» (Tunisie), «La lune est tombée» (Guinée), «Avant la cohue de l'été» (Egypte) et «Le retour

du Roi» du Béninois Roger Nahum (Bénin-Maroc). Coproduit par l'Algérie, la France et la Belgique, le film sorti en 2016 relate le calvaire d'une mère pour récupérer sa fille partie en Syrie pour rejoindre les groupes terroristes, et la convaincre de revenir en Belgique, son pays natal. Co-scénarisé avec l'écrivain Yasmina Khadra, Olivier Lorelle et Zoe Galeron, le film qui a participé à la dernière Berlinale 2016, se veut un récit sur le désarroi et la souffrance des

parents de «djidhistes», selon son réalisateur. Quinze films concourent pour décrocher les différents prix de la compétition officielle, dont le jury qui compte des cinéastes et de journalistes africains, est présidé par le sociologue français Edgar Morin. Fondé en 2009, le Festival du cinéma africain à Khouribga vise à promouvoir le cinéma africain, représenté à travers ses cinéastes et leurs nouvelles productions. **R. C.**

Veillées de ramadhan à Ouargla

La scène culturelle s'anime

La ville de Ouargla connaît ces jours-ci une véritable animation de sa scène culturelle à la satisfaction d'un public fidèle à ses activités, notamment en ces soirées ramadhanesques. La Maison de la culture «Moufdi-Zakaria» a consacré une partie de ses activités à une tradition ancestrale, à travers les contes animés par des vieux et vieilles de Ouargla, perpétuant ainsi une ancienne tradition de veillées «spécial-Ramadhan». Ces «gaâdate», des rencontres familiales et conviviales où les familles ouarglies se donnaient rendez-vous à l'occasion du ramadhan, se perpétuent dans la région, dans les foyers et en dehors, comme des rituels que l'on s'emploie à préserver et à agrémenter de plats culinaires et de l'incontournable thé à la menthe. Dans une ambiance nocturne égayée

par les mouvements d'enfants très joyeux d'être invités à des activités ludiques et récréatives, ces rencontres, ponctuées de chants populaires du répertoire local et de chants religieux, permettent aussi aux fidèles de se retrouver, après l'accomplisse-

ment de la prière de «Taraouih» (surrogatoires), autour de tables garnies de gâteaux et de thé. La revivification des us et la nostalgie de certaines pratiques séculaires ancrées dans la société locale font l'essentiel des soirées dont la portée est le raffermissement des relations

sociales. Le programme de la Maison de la culture prévoit une série d'activités culturelles à animer, en coordination avec les partenaires du secteur, dans différentes institutions culturelles et juvéniles de la wilaya. **Ghani Y.**

Souk Ahras

Une soirée de musique andalouse offerte au public mélomane

UNE SOIRÉE de musique andalouse a été offerte mercredi au public mélomane de la ville de Souk Ahras par les orchestres des associations «Mouhibi El malouf», «Qortobiya» et «Ichebilia». Dirigée par l'artiste Rachid Boukhari, l'association «Mouhibi El malouf» a interprété les classiques «Ya hamam», «Mehdjouz» et «Ghorat Lehman» qui ont été chaleureusement applaudis par l'assistance présente à la salle des fêtes Djawad-Nouredine. Nadjib Rekeb d'El Qortobiya a conquis dès son entrée sur scène le public par l'Istiftah «Hosn Laâdhar» avant d'enchaîner sur sa lancée par plusieurs chansonnettes authentiquement andalouses. La troupe Ichebilia sous la direction de Sadek Bouraoui a gratifié les nostalgiques du malouf des anciennes chansons des maîtres de ce genre musical citadin, très apprécié à Taghaste. Selon Bouraoui, le malouf doit sa diffusion à Souk Ahras au défunt artiste Hadj Mostefa Errifi et aux multiples passages dans la cité du grand maître Mohamed Tahar Fergani. Un riche programme de concerts musicaux est proposé durant le ramadhan aux mélomanes de Souk Ahras à l'initiative de la direction de la culture, la Maison de la culture «Tahar-Ouettar» et le comité des fêtes de la wilaya. **Racim C.**

Coup-franc direct

La même mentalité est de mise

Par Mahfoud M.

A lors qu'on pensait que les dirigeants des différents clubs professionnels allaient changer leur mentalité, c'est le contraire qui se produit puisqu'ils continuent à se comporter de la même manière en écartant d'un revers de main un élément très important conduisant à la réussite de tout club, à savoir, la stabilité. En effet, il faut savoir que seuls quatre entraîneurs de la saison passée ont gardé leurs postes, alors que la plupart des autres techniciens ont été carrément remerciés et poussés vers la porte de sortie. On pensait vraiment qu'il y aurait espoir que ces dirigeants retiennent les leçons et se comportent toujours de la même manière. L'adage qui dit que les résultats sont l'ennemi du coach n'a même pas été respecté, puisqu'on se rend compte que des techniciens qui ont réussi de très bons résultats, même des exploits, ont été limogés malgré cela. C'est le cas, par exemple, du coach de l'USMA, Miloud Hamdi, qui même avec le titre de champion d'Algérie et la finale de la Ligue des champions d'Afrique, a quand même été limogé par le président Haddad, qui ne cessait, pourtant, de déclarer que le coach a son soutien et qu'il souhaite le garder du fait des bons résultats. Les puristes de la balle ronde nationale ont perdu tous leurs repères avec ces dirigeants dont la logique n'est plus respectée.

M. M.

Natation/meeting

Trois Algériennes présentes à Vichy

LES TROIS nageuses algériennes : Amel Mellih, Sarah Hadj-Abderrahmane et Majda Chebaraka prendront part au meeting de Vichy (France), prévu les 2 et 3 juillet prochain, en vue des Jeux Olympiques-2016 de Rio de Janeiro, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de natation (FAN). «Pour Mellih et Hadj-Abderrahmane, elles participeront pour réaliser les minima B, quant à Chebaraka, qui a déjà réussi les minima B pour les JO, elle tentera de réaliser les minima A», a indiqué le directeur des équipes nationales (DEN), Abdelkader Kaoua. La nageuse Amel Mellih (50m nage libre), qui a réalisé 26sec 66/100, aspire à faire les minima B fixés à 26sec 17/100. Le même objectif pour Sarah Hadj-Abderrahmane (200m papillon) qui ambitionne de faire les minima (2:13.86), tandis que son chrono est de (2:14.35), réalisé aux championnats arabes de Dubaï (EAU) en avril dernier. Par ailleurs, quatre autres nageurs algériens, dont une fille, prendront part à la 22^e Coupe de la Confédération méditerranéenne de natation (COMEN Cup), prévue à Gzkira (Malte) du 21 au 28 du mois courant. Il s'agit de Maldji Nessrine, Moncef Balamane, Abdellah Ardjoune et Hichem Tayebi. «Chaque athlète s'entraîne avec son coach, alors que la prise en charge est assurée par la DEN», souligne Kaoua, ajoutant que cette décision a été prise «lors d'une réunion entre la Fédération et les entraîneurs des ces quatre nageurs».

Athlétisme

Makhloufi et Bouraada absents aux Championnats d'Afrique

LE COUREUR de demi-fond, Taoufik Makhloufi, et le décathlonien Larbi Bouraada ont décidé de faire l'impasse sur les prochains Championnats d'Afrique prévus du 22 au 26 juin courant à Durban (Afrique du Sud).

«Le champion olympique du 1500 m, Taoufik Makhloufi, et le 5e mondial du décathlon, Larbi Bouraada, ne participeront pas, à leur demande, aux championnats

d'Afrique», a annoncé la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) sur son compte Facebook.

Selon la même source, les deux athlètes, potentiels médaillables aux Jeux Olympiques de Rio, «préfèrent rester dans la dynamique de la préparation et éviter toute perturbation par une autre compétition officielle».

EN féminine

Yacine Belal nouveau coach

YACINE BELAL est le nouvel entraîneur de la sélection nationale féminine de basketball. Selon le président de la Fédération algérienne de basketball (FAB), le coach du GS Pétroliers succède à Azzedine Labouise et débutera son travail au mois de juillet prochain. «Nous avons tout réglé avec Bellal qui prendra ses fonctions officiellement juste après les fêtes de l'Aïd», a révélé le président de la FAB, Rabah Bouarifi. Le nouveau patron des Verts aura pour mission de conduire le cinq national lors des éliminatoires du Championnat d'Afrique ainsi qu'en Coupe arabe des nations, deux compétitions prévues en 2017.

Concernant le staff de l'équipe masculine, Bouarifi a affirmé

que son instance était en contact avec deux entraîneurs.

USM Alger

Chettal jouera au DRBT

L'ATTAQUANT de l'USM Alger, Djamel Chettal, s'est officiellement engagé avec le DRB Tadjenanet pour un contrat de deux années. Chettal, formé chez le champion d'Algérie en titre, était revenu à l'USMA en janvier passé après un prêt d'une année et demie au MO Béjaïa, mais ses apparitions avec les Rouge et Noir furent très rares, d'où sa décision de changer d'air.

Il est le deuxième joueur de l'effectif de la formation algéroise à rejoindre le DRBT à l'occa-

sion de l'actuel mercato estival après le défenseur Arslane Mazari.

Outre ces deux éléments, la formation entraînée par Lyamine Boughrara, auteur d'un parcours très honorable la saison précédente pour sa première expérience parmi l'élite, a enregistré également l'arrivée du gardien de but du MC Alger, Matijas Jonathan, Sidhoum Hamadache (ex-O Médéa), Abdelouahab Djahel (ex-AS Khroub) et Ferloul Senouci (ex-MC Saïda).

EN Olympique

Bounedjah libéré par Essad pour les JO

■ Le buteur de la formation qatarie d'Essad, Baghdad Bounedjah, sera bel et bien présent au prochain rendez-vous olympique à Rio au Brésil, son club ayant donné une suite favorable à la requête de la FAF qui avait demandé à bénéficier de ses services pour ce tournoi très important aux yeux des responsables de la balle ronde nationale, surtout qu'il s'agit de la deuxième participation des Verts à ce genre de compétition, après celle de 1980 à Split en Yougoslavie.

Par Imad M.

En effet, le club qatari a annoncé jeudi dernier avoir officiellement accepté la demande de la Fédération algérienne de football au sujet de la participation de son joueur Baghdad Bounedjah avec la sélection nationale lors des jeux Olympiques de Rio De Janeiro (Brésil) prévus en août prochain. «Nous avons donné une suite favorable à la demande la Fédération algérienne et nous autorisons Bounedjah à participer aux jeux Olympiques», a posté le club évoluant en première division qatarie sur son compte officiel à Twitter. Bounedjah (25 ans) porte les couleurs d'Al-Sadd depuis janvier dernier, après avoir été prêté à l'ES Sahel de Tunisie pendant les six premiers mois de l'exercice précédent. Arrivé blessé à Doha, il a dû patienter près de deux mois pour faire ses débuts avec sa nouvelle formation, non sans s'illustrer en marquant sept buts en neuf matchs. L'entraîneur de la sélection olympique algérienne, le Suisse Pierre-André Schurmann, a décidé d'attribuer au natif d'Oran l'une des trois licences réservées aux joueurs

Bounedjah sera d'un grand apport pour les Verts



Ph. > D. R.

de plus de 23 ans lors des Olympiades, d'où la demande formulée par la FAF au club employeur du joueur. L'attaquant, sacré meilleur buteur de la précédente édition de la Coupe de la Confédération africaine de football remportée par son ex-formation tunisienne de l'ES Sahel, est actuellement en stage avec la sélection olympique à Tikjda (100 km d'Alger) dans le cadre de ses préparatifs

pour le rendez-vous brésilien. Il faut dire qu'il s'agit là d'une excellente nouvelle pour les Verts quand on connaît le poids de Bounedjah et sa capacité à changer le cours d'un match avec sa bonne vision de jeu et surtout son sens innouï du but. Lors des JO, l'équipe algérienne évoluera dans le groupe D en compagnie de l'Argentine, du Portugal et du Honduras.

M. M.

Ligue 1 Mobilis

Quatre entraîneurs continuent à résister

Quatre entraîneurs seulement des seize ayant terminé l'exercice passé avec leurs clubs respectifs de la Ligue 1 algérienne de football devraient, sauf surprise, être reconduits dans leurs fonctions en vue de la saison 2016-2017, dont le coup d'envoi est prévu pour le 20 août prochain. Il s'agit de Lyamine Boughrara (DRB Tadjenanet), le Franco-Portugais Didier Gomes da Rosa (CS Constantine), Kamel Mouassa (JS Kabylie) et Youcef Bouzidi (NA Hussein Dey), alors que Boualem Charef s'appête à faire son retour sur le

banc de touche de l'USM El-Harrach, club qu'il a quitté avant quelques journées de la fin de la saison précédente. Et si la valse des entraîneurs a battu un nouveau record au cours de l'exercice 2015-2016 avec plus de 40 changements intervenus au niveau des barres techniques de la quasi-totalité des formations de l'élite, les premiers indices montrent que le prochain exercice ne devrait pas déroger à la règle. Ils sont donc 12 clubs à accueillir de nouveaux techniciens, parmi eux le champion en titre l'USM Alger. En effet, la direction des Rouge et Noir s'est séparée de Miloud Hamdi après que ce dernier a refusé d'être relégué au statut d'entraîneur-adjoint.

Le parcours de premier ordre de l'équipe, aussi bien en championnat qu'en Ligue des champions d'Afrique où elle a atteint pour la première fois de son histoire la finale, n'a donc pas suffi au Franco-Algérien de 42 ans pour être maintenu dans son poste. Une «éviction» qui confirme, selon les observateurs, le paradoxe algérien : l'avenir d'un coach n'est souvent pas tributaire de son seul parcours sportif. Un constat conforté également par l'engagement d'un nouvel entraîneur (le Français Sébastien

Desabre) par la JS Saoura, le vice-champion d'Algérie qui a réussi sous la houlette de son jeune entraîneur, Abdelkader Gourari, à terminer 2e du championnat et valider un billet historique pour la Ligue des champions d'Afrique. Même le co-troisième de Ligue 1, le CR Belouizdad, a imité les deux premiers, en se séparant à son tour de son coach français Alain Michel, alors qu'il faudra remonter à l'année 2004 pour trouver trace d'un tel parcours du «Chabab» parmi l'élite. Les trois nouveaux promus, l'O Médéa, l'USM Bel-Abbès et le CA Batna vont, à leur tour, démarrer la nouvelle saison sans leurs entraîneurs artisans de l'accession. L'OM, plongée dans une crise financière, n'a pu retenir Sid-Ahmed Slimani, tout comme le CAB, dont l'entraîneur Rachid Bouarrata, las d'attendre un dénouement heureux des problèmes financiers du club s'est précipité pour résilier son contrat qu'il venait pourtant juste de prolonger.

Quant à l'USMBA, ses dirigeants ont vite mis un terme à leur collaboration avec le «doyen» des entraîneurs algériens, Abdelkrim Benyelles, et fait appel à Si Tahar Chérif El-Ouezani pour lui succéder.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Coup d'envoi officiel de la saison estivale à Aokas

Distribution de matériel de nettoyage des plages



LE COUP d'envoi de la saison estivale a été officiellement donné jeudi matin par le wali de Béjaïa, Ouled Salah Zitouni, à la plage Thalla-Khaled à Aokas, en présence des directeurs de l'exécutif dont celui du tourisme, de la jeunesse et des sports, la culture, les forêts, et des responsables de la Protection civile, de la police, de la gendarmerie et de la société civile, venus assister à cet événement. Au total, 34 plages ont été autorisées à la baignade sur les 43 que compte la wilaya de Béjaïa cette année par de la commission mixte qui a travaillé plusieurs semaines sur ce sujet. Des lots de matériels et équipements ont été distribués en faveur de huit communes situées sur le littoral, à savoir huit tracteurs à bennes, huit cribleuses de sable, huit cabines multiservices, des brouettes et des bacs à ordures pour le nettoyage des plages. «Un matériel qui a coûté 9 milliards de centimes», a souligné le wali qui a fait observer que «c'est suite à l'évaluation des de l'action des communes en matière de nettoyage des plages par les enveloppes financières octroyées chaque année que la décision a été prise de s'en occuper personnellement au lieu de donner de l'argent sans résultat en contrepartie». La plage de Thala Khaled a été nettoyée pour accueillir ses invités pour l'inauguration officielle de la saison estivale. L'accès débouchant à la plage et dans les alentours ont été décorés avec des drapeaux et fanions, guirlandes, bannières multicolores. Une exposition de produits artisanaux a été organisée sur les lieux par la chambre d'artisanat et des métiers (CMA) en marge de cette journée. Et pour réduire un tant soit peu la densité de la circulation et offrir de bonnes conditions pour l'accueil des estivants, le wali a signé un arrêté d'interdiction de la circulation

routière aux poids lourds entre 6h à 20h sur les RN 09 et 43, reliant respectivement les wilayas de Béjaïa à Sétif et Béjaïa à Jijel, afin de décroître la densité du trafic routier et réduire, par ricochet, les accidents de la route, faciliter les déplacements et les visites aux vacanciers. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation contre les feux de forêt est menée par la Protection civile et les services des forêts dans huit districts, à raison de deux districts par jour. Elle a débuté par la commune d'Ouzellaguen au courant de la semaine passée et s'étalera sur plusieurs jours. Au sujet de l'unité maritime de la Protection civile, «celle-ci a été réceptionnée et équipée et son inauguration est pour bientôt», a annoncé récemment le colonel Rachid Lataoui, directeur de wilaya de la Protection civile. «Cette unité est dotée de tous les moyens nécessaires pour le sauvetage et secours en mer et aussi d'un centre de formation pour plongeurs, etc.», a-t-il ajouté. Aussi, d'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés par la direction de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa sur les 34 plages autorisées à la baignade, dont 357 surveillants de baignade saisonniers, 65 maîtres nageurs sauveteurs professionnels de la Protection civile et 25 plongeurs autonomes professionnels. «Les équipements mobilisés pour la couverture des 34 postes de secours de la Protection civile comprennent entre autres, 10 embarcations pneumatiques, 4 semi-rigides des kits de sauvetage individuels, des ambulances, etc.», souligne-t-on. La saison estivale verra également le déploiement de la cellule de sensibilisation pendant les trois prochains mois à travers les différentes plages de la wilaya pour mettre l'accent sur les gestes préventifs à accomplir par les estivants, entre autres, afin de se prémunir des dangers de la mer, des incendies de forêt et des accidents de la circulation. Les éléments de la Protection civile auront à distribuer des affiches et dépliants sur les dangers encourus dans ces trois domaines, ajoute-t-on. **Hocine Cherfa**

Skikda et Jijel

Un abri pour terroristes, des bombes et une quantité d'explosifs détruits

UN ABRI pour terroristes, douze bombes et cinq mortiers de confection artisanale ainsi qu'une quantité d'explosifs et des outils de détonation ont été détruits à Skikda et Jijel, jeudi par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 16 juin 2016 à Skikda et Jijel, un abri pour terroristes, douze bombes et cinq mortiers de confection artisanale, une quantité d'explosifs, des outils de déto-

nation et des denrées alimentaires», précise la même source. «Aussi et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a arrêté quatre contrebandiers à Djanet et saisi deux véhicules tout-terrain et 1 248 kg de poudre de lait», ajoute le communiqué du MDN. «Un autre détachement de l'ANP, en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale de Ghardaïa/4e RM, ont arrêté trois narcotrafiquants et saisi 19 150 comprimés psychotropes, un véhicule touristique ainsi qu'une somme d'argent estimée à

644 000 DA, de même que l'arrestation de cinq immigrants clandestins de nationalité marocaine». D'autre part, des détachements combinés à Ghardaïa et à In Guezzam «ont arrêté trente et un immigrants clandestins de différentes nationalités africaines et saisi deux véhicules tout-terrain». Par ailleurs, à Souk-Ahras, Tébessa et El Tarf, des éléments des gardes-frontières ont déjoué des tentatives de contrebande de plus de 21 178 litres de carburant et saisi deux véhicules, selon le communiqué du MDN.

Slim O./APS

Pour éviter de nouvelles fraudes les réseaux sociaux seront coupés



Loumis

Djalou@hotmail.com

Illiltène (Tizi Ouzou)

Un conflit de répartition des eaux de sources mine 4 villages

■ Un problème lié à la répartition des eaux source oppose, à nouveau, depuis quelques jours des habitants des villages Iguefilène et d'Azrou, d'une part, à leurs voisins de Tifilkout et Taghzout, d'autre part, dans la commune d'Illiltène (70 km au sud de la wilaya de Tizi Ouzou).

Par Hamid M.

Le différend remonte à 1973, date à laquelle une solution avait été dégagée par les services hydrauliques permettant cette répartition équitable de l'eau provenant de plus d'une dizaine de sources naturelles. Une solution qui semble ne pas avoir réglé définitivement ce contentieux puisqu'il est à nouveau posé depuis quelques jours, comme de fut le cas en 1994 et l'an dernier. En effet, depuis le début du mois de juin courant les populations des quatre villages précités déterrent à nouveau la hache de guerre après cet acte de sabotage qui a ciblé la conduite de répartition des eaux de ces sources. Depuis, plusieurs tentatives de concilier les deux parties ont été entreprises par les services de la wilaya et de l'Assemblée populaire de wilaya, mais en vain. Le conflit s'est corsé davantage



d'autant plus que l'un des villages en question revendique le droit de jouissance sur l'une des sources et a décidé de récupérer à lui seul le débit de celle-ci au motif qu'elle est située sur le terrain appartenant à l'un de ses habitants. Depuis, on redoute le pire à Illiltène et c'est le premier magistrat de la commune, Ouramdane Azzoug, qui tire la sonnette d'alarme sur ce conflit dans une déclaration rendue publique, jeudi, invitant l'adminis-

tration à prendre ses responsabilités et à dégager des solutions définitives sur ce dossier en faisant respecter la loi, notamment celle liée à l'eau. Pour lui, la solution se trouve dans l'application de «la loi n°05-12 du 04 août 2005, relative à l'eau et qui a défini le secteur qui gère l'eau». Le maire d'Illiltène n'a manqué de révéler que «des gens mal intentionnés, dont certains sont des élus du peuple, ont aussi essayé de manipuler des personnes pour des fins inavouées», avant de s'interroger : «Sont-ce des forces occultes qui alimentent ce problème pour provoquer un embrasement généralisé !?». Pour lui, le conflit en question est «une bombe qui pourra éclater à n'importe quel moment et qui engendrera des dégâts dépassant de loin ceux connus dans l'affaire de Ghardaïa». De leur côté, les élus du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) à l'APW de Tizi Ouzou réclament une session extraordinaire de leur institution pour trouver des solutions à ce conflit.

H. M.